

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

À LA CRÉATION DE LA ZAC DE LA MOTTE à Bailly-Romainvilliers et Serris (77)

Objet de la concertation

La concertation porte sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Motte, situé sur les communes de Serris et Bailly-Romainvilliers, au nord-ouest de l'intersection entre l'avenue Paul Séramy et la RD 406, dans le cadre de la cinquième phase d'aménagement du Val d'Europe, signée le 21 octobre 2024.

Ce projet de quartier mixte à dominante résidentielle prévoit la réalisation de logements, de commerces, d'activités économiques, d'équipements publics et d'espaces paysagers, en particulier autour d'une coulée verte structurante.

Objectifs poursuivis

Préalablement à la création de la ZAC, EpaFrance organise une concertation sur le fondement des articles L.103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme et l'article L.122-1 du code de l'environnement.

La concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable à la création de la ZAC.

Dates de la concertation

La concertation se déroulera du 5 novembre 2026 au 5 février 2027 inclus.

Modalités de la concertation

Pour l'information du public :

- Une page internet dédiée à la concertation sur le site d'EpaFrance : <https://www.epamarne-epafrance.fr/actualites/concertation-la-motte>
- Un document de présentation du projet mis à disposition du public en version papier dans les communes de Bailly-Romainvilliers et de Serris, lors des rencontres publiques, ainsi qu'en version dématérialisée, sur les sites internet des communes de Bailly-Romainvilliers et Serris, et d'EpaMarne-EpaFrance.
- Une exposition pour expliquer le projet en mairies de Bailly-Romainvilliers et de Serris, accessible aux heures d'ouverture au public de la mairie pendant toute la durée de la concertation.
- Des flyers diffusés en mairies de Bailly-Romainvilliers et de Serris et lors des rencontres de la concertation pour inviter le public à participer à la concertation.

Pour l'expression du public :

- Un registre papier en mairie de Bailly-Romainvilliers et de Serris disponible aux heures d'ouverture au public de des mairies, pendant toute la durée de la concertation.
- Une adresse électronique dédiée mise à disposition du public pour recueillir les avis et contributions pendant toute la durée de la concertation : concertation-zac-de-la-motte@epa-marnelavallee.fr
- Des rencontres publiques organisées dans le cadre de la concertation :
- Une rencontre publique d'ouverture de la concertation, le 5 novembre 2026 à 18h30, à la Ferme des communes, 8 boulevard Robert Thiboust, Serris ;
- Deux rencontres de proximité, le 14 novembre 2026 à la Piazzetta de Bailly-Romainvilliers et le 16 janvier 2027 à proximité de la boulangerie du bourg de Serris, à partir de 10h ;
- Une balade sur site, le 21 novembre 2026 à 10h, avec rendez-vous sur le parking du Centre aquatique ;
- Une rencontre publique de restitution de la concertation, le 1er février 2027 à 18h30, à la Ferme Corsange, 2A rue aux Maigres, Bailly-Romainvilliers.

Suites de la concertation

À l'issue de la concertation, EpaFrance établira un bilan de la concertation qui sera publié sur son site internet. Ce bilan, comprendra la synthèse des observations et propositions présentées ainsi que l'exposé de la prise en compte des observations du public.